



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 9 MAI 2024**

* * *

I- Le Conseil a délibéré sur les projets de décrets suivants :

- 1. Projet de décret n° 2.23.1143** fixant la composition de la commission concernée par la mise en œuvre des attributions du Délégué Général à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion.

Approuvé.

- 2. Projet de décret n° 2.23.1192** fixant les modalités de l'agrément des organismes techniques dans le domaine de la protection des rayonnements ionisants.

Approuvé.

- 3. Projet de décret n° 2.23.169** complétant le décret n° 2.08.573 du 2 moharrem 1430 (30 décembre 2008) instituant une rémunération des services rendus par le ministère de la communication (Institut Supérieur de l'Information et de la Communication).

Approuvé.

- 4. Projet de décret n° 2.22.1075** relatif à l'octroi de la carte de personne en situation d'handicap.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées à son sujet après leur examen.

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- Le Directeur du Centre Régional des Métiers de l'Éducation et de la Formation de la Région de l'Oriental ;
- Le Directeur de l'École Nationale de Commerce et de Gestion à Kénitra ;
- Le Directeur des Systèmes d'Information et du Numérique au Ministère de l'Équipement et de l'Eau.